

# La BIODIVERSITÉ, une implication de tous

## ILOT'DiversiT

### « Le buisson, un élément de paysage simple à mettre en œuvre pour redonner vie à la plaine »

L'intensification des pratiques en plaine de grande culture contribue à une homogénéisation des paysages agricoles, lesquels ne satisfont plus aux exigences écologiques de la faune de plaine. La souplesse du dispositif (faible emprise, localisation sous les pylônes, en bordure de champs...) rend le dispositif facilement accessible ce qui fait de l'îlot arbustif l'ambassadeur de l'aménagement agricole.

#### Ce kit clef en main contient :

- 12 plants en godet (au moins 4 essences différentes)
- 12 protections individuelles
- 24 tuteurs
- 12 dalles de paillage
- 24 agrafes



#### 2 variantes de kit disponibles :

**Kit « îlots buissonnants-bas » (compatible norme HVE) :** Prunellier (*Prunus spinosa*), Troène commun (*Ligustrum vulgare*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Viorne obier (*Viburnum opulus*)

**Kit « îlots buissonnants-haut, fruitier » (compatible norme HVE) :** Pommier sauvage (*Malus sylvestris*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Cerisier de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*), Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)

#### Eligibilité :

**Ouvert à tous** (particuliers, collectivités, association, exploitations agricoles et viticoles...) sous réserve du respect des clauses techniques.

La gestion de cette « source » de biodiversité est à la charge du planteur qui s'assurera du bon développement des arbustes.

#### Commande :

Après de la fédération départementale des chasseurs en renvoyant le coupon-réponse **avant le 30/09/2023** pour une livraison à la FDC prévue à l'automne 2023.

**N'hésitez pas à contacter un technicien de votre Fédération Départementale qui vous apportera aides et conseils à la mise en place de ce dispositif.**

Tel : 03.89.65.90.40

Mail : [technique@fdc68.fr](mailto:technique@fdc68.fr)

Dossier suivi par Mathéo Braun

**Démarche :**

- Positionnement **en linéaire ou en îlot buissonnant** et **cumul des kits** possibles entre eux
- Autorisation du propriétaire indispensable
- Envoi d'une **carte IGN 1/25000<sup>ème</sup> avec emplacements exacts du kit(s)**
- Implantation uniquement en **zone de plaine agricole et viticole** (bordure de chemin, bordure de parcelle, au pied des pylônes)
- Implantation à une distance minimum de 50 m d'un élément boisé et de 100 m d'une habitation ou hangar

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tèl : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Je commande :

Commune d'implantation	Kit	Nombre
_____	<input type="checkbox"/> kit « îlots buissonnants-haut, fruitier » <input type="checkbox"/> kit « îlots buissonnants-bas »	_____ _____
_____	<input type="checkbox"/> kit « îlots buissonnants-haut, fruitier » <input type="checkbox"/> kit « îlots buissonnants-bas »	_____ _____
_____		_____ _____

**Obligatoire** : Je retourne le présent coupon-réponse, avec une carte IGN (par commune) où sont positionnés les kits avant la date limite suivant la période d'implantation voulue à la fédération des chasseurs de ..... - adresse.....

Dûment représentée par M/Mme..... :

Adresse

Mail .....@.....

Tel:

Des difficultés pour trouver une carte IGN → aller sur [www.geoportail.gouv.fr/accueil](http://www.geoportail.gouv.fr/accueil)